

# Petite-Forêt, Ensemble, Autrement

Quinet Gérard  
Conseiller municipal  
61 Avenue de Correzzola  
59494 Petite-Forêt  
Tel : 06 80 23 85 39

Monsieur le Sous-Préfet

59300 Valenciennes

Petite-Forêt, le 23 novembre 2012

Objet : Censure dans une publication municipale.

Monsieur le Sous-préfet,

Je sollicite votre intervention en vue d'un recours hiérarchique, pour excès de pouvoir.

Les faits : une brochure relatant l'action municipale 2008 – 2012 a été diffusée aux habitants. Tout porte à croire qu'elle a été élaborée par la municipalité. J'ai envoyé un courrier de demande d'explication (copie jointe) le 23 octobre 2012 à M. le Maire. Je n'ai obtenu aucune réponse.

Le 21 novembre 2012, lors du conseil municipal, en questions diverses, je suis revenu sur ma lettre. Monsieur le Maire, confirme la censure à notre égard en faisant financer cette publication non par la mairie, mais par les groupes de la majorité. La censure est confirmée dans les propos du Maire enregistrés pendant le conseil « *Ce bilan de mi-mandat aurait pu être réalisé et payé par la mairie ... Mais nous n'avions pas l'intention de vous laisser la parole dans ce bilan de mi-mandat, ce qui fait que ce bilan a été payé par les groupes de la majorité* » (ci-joint un CD audio reprenant ces propos).

Rien ne stipule dans cette brochure que ce sont les groupes de la majorité qui la financent. La mention d'un imprimeur n'apparaît nulle part ; elle contient un édito du Maire ; le logo de la ville figure en première et en dernière pages ; elle contient aussi une référence au code électoral (en page 19), ainsi que de nombreuses photos que nous retrouvons dans les publications trimestrielles « MA VILLE ». Ce document est mis, depuis début septembre, à la disposition du public sur un présentoir municipal en mairie.

Je vous demande, Monsieur le Sous-Préfet, d'intervenir pour que nous puissions obtenir réparation.

Vous serait-il possible de me tenir informé des suites que vous comptez réserver à ma demande ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-préfet, l'expression de ma haute considération.